



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réŧ Moi b€



DEPOSÉ AU GREFFE LE

1 2 AVR. 2019

Greffe

ENTREPRISE

DU HAINAUT DIVISION TOURNAL

N° d'entreprise : 0724.368.330

Dénomination

(en entier) : Isières en fête

(en abrégé):

Forme juridique: ASBL

Siège: Rue des Matelots, 87 à 7800 Ath

Objet de l'acte: Demande d'immatriculation

Membres fondateurs:

- Jérôme SALINGUE - Né à Ath le 11 mars 1981 et domicilié à ATH - 7800, Rue des Matelots, 87

- Mireille COULON - Née à Ath le 7 février 1972 et domiciliée à Ath (Isières) - 7822, Route de Lessines,

- Kevin VANDENABEELE - Né à Ath le 23 octobre 1991 et domicilié à Ath (Isières) - 7822, Place d'Isières,

- Ivan BAUDELET -Né à Ath le 1er novembre 1971 et domicilié à ATH (Isières) - 7822, Route de Lessines, 273 C

- Philippe ROLLAND - Né à Ath le 23 mars 1956 et domicilié à ATH - 7800, Rue de Tongre, 38

- Philippe BLAIN Né à Ath le 12 juin 1960 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Chemin du Grand Marais, 7
- Guy STARQUIT Né à Isières (Ath) le 9 juin 1949 et domicilié à ATH 7800, Rue aux Fleurs,138
- Ludovic LOTIQUET Né à Ath le 1er mars 1977 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Place d'Isières, 20
- Olivier AUGLAIRE né à Ath le 8 octobre 1970 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Chemin du Pic au Vent, 30
- Jérémy BAUSIER Né à Renaix le 14 mai 1986 et domicilié à LESSINES (Wannebecq) 7861, Rue
 - Arthur ROMAN Né à Beloeil le 20 mars 1998 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Castillon, 1A
- Christian LECOMTE Né à Baudour le 2 mars 1956 et domicilié à ATH (Isières) 7822. Chemin de la Tourette, 13
- Josée HABETS Née à Ath le 28 janvier 1955 et domiciliée à ATH (Isières) 7822, Chemin du Pic au Vent. 22
 - Jean Pierre ROMAN Né à Ath le 16 août 1974 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Castillon, 1A
 - Geoffrey BLAIN Né à Ath le 11 février 1986 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Chemin du Souvenir, 10
 - Julien BLAIN Né à Ath le 30 juin 1998 et domicilié à ATH (Isières) 7822 , Chemin du Grand Marais, 7
- Stéphane HABETS Né à Ath le 11 janvier 1968 et domicilié à Ath 7800, Rue des Frères Descamps, 50 Bte 8
 - Victor DUBOIS Né à Ath le 1er février 1999 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Route de Lessines, 181
- Nicolas BAUDELET né à Ath le 21 janvier 2002 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Route de Lessines, 273 C
- Josée DUGAILLEZ Née à Isières (Ath) le 23 novembre 1944 et domiciliée à ATH (Isières), Route de Lessines, 183



Texte

Article 1 L'association est dénomée: "Isières en Fête"

Article 2 Le siège social est établi à la Rue des Matelots, 87 à 7800 - Ath, dans l'arrondissement judiciaire du Hainaut, division de Tournai. Il peut être transféré dans un autre lieu de l'entité athoise par décision de l'assemblée générale selon les prescriptions de la loi.

Article 3 L'association a pour but :

- 1.de défendre et de promouvoir le développement du folklore, du tourisme, de la jeunesse, de la vie associative et sportive à Isières et dans l'entité d'Ath;
- 2.L'association pourra, d'une façon générale, accomplir toute opération se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui serait de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation;
- 3. Elle peut posséder soit en jouissance soit en propriété tous biens meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de son objet;
- 4. Elle ne peut se livrer à des opérations industrielles et commerciales et ne peut chercher à procurer à ses membres un gain matériel et financier.

Article 3 bis La durée de l'association est illimitée.

Article 4 L'association se compose de membres dont le nombre ne peut être inférieur à trois.

Article 5 Sont membres:

- 1.les membres effectifs soit les comparants au présent acte ;
- 2.les membres adhérents dont la liste est en possession du secrétaire.
- 3.toute personne qui, présentée par deux membres au moins, est admise en qualité de membre par une décision de l'assemblée générale réunissant les deux tiers des voix présentes et représentées.
- Article 6 Pour être admis comme membre le candidat doit adresser une demande écrite au Conseil d'Administration.
- Article 7 Les membres sont libres de se retirer à tout moment en adressant, par écrit, leur démission au Conseil d'Administration.
- L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des voix présentes. L'exclusion du membre devra être précisée dans l'ordre du jour. Un membre peut être exclu de l'association:
 - 1° en cas d'inobservation des statuts et des règlements spéciaux;
 - 2° en cas d'inconduite notoire;
- 3° lorsque, par leur affiliation ou leurs agissements, ils portent atteinte à l'honneur et aux intérêts de l'association.
- Article 8 Le membre démissionnaire ou exclu et les héritiers ou ayant droit du membre décédé n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social de l'association.
 - Article 9 Les membres ne paient pas de cotisation.
- Article 10 L'assemblée générale se compose de tous les membres. Elle a le pouvoir de modifier les statuts, de nommer et révoquer les administrateurs et vérificateurs aux comptes, d'octroyer la décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes, d'approuver les budgets et les comptes annuels, d'exclure un membre, de dissoudre l'association, de transformer l'association en société à finalité sociale et d'exercer tous autres pouvoirs dérivants de la Loi ou lui conférés par les présents statuts.
- Article 11 L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration dans tous les cas prévus par la loi ou lorsqu'au moins un cinquième des membres le demande. Tous les membres sont convoqués à

l'assemblée générale par lettre missive adressée huit jours au moins avant la réunion. La convocation contient l'ordre du jour. Toute proposition signée par au moins un vingtième des membres doit être ajoutée à l'ordre du jour.

Chaque membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre via une procuration. Chaque membre ne peut détenir qu'une seule procuration.

Article 12 Tous les membres ont un droit de vote égal à l'Assemblée Générale.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas où la Loi ou les Statuts en décident autrement. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 13 Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux et signées par le Président et un Administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre. Ces décisions seront éventuellement portées à la connaissance des tiers intéressés par lettre à la Poste.

Article 14 L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la modification aux statuts qu'en observant les dispositions de la loi.

Article 15 L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de 3 administrateurs au moins et de 20 au plus, tous membres, nommés pour six ans par l'Assemblée Générale en tout temps révocables par elle. Ils sont rééligibles.

Le conseil d'administration peut créer des commissions consultatives composées de membres et d'un administrateur au moins.

Article 16 Pour être membre, il faut adhérer aux statuts de l'association. Les administrateurs et les membres adhérents s'engagent à se conformer à tous les réglements de l'association. Les administrateurs et les membres adhérents n'ont de responsabilité ni personnelle ni civile dans les engagements et actions de l'association. Les Administrateurs et membres adhérents ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association.

Article 17 Le Conseil élit, parmi ses membres, un Président, un vice Président, un Président d'honneur, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint, un Trésorier et un Trésorier-adjoint.

Article 18 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres est présente ou représentée. Les décisions se prennent à la simple majorité des voix ; celle du Président est prépondérante. Les délibérations seront consignées dans un registre des procèsverbaux.

Article 19 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration ou de disposition qui intéressent l'association. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. Les actes de gestion courante, les quittances et les décharges envers l'administration des postes, les chemins de fer, télégraphes et téléphones, de l'Office des Chèques Postaux, des organismes banquaires et toutes autres administrations pourront porter soit la seule signature du Président, du trésorier ou du trésorier-adjoint, soit minimum trois signatures de membre du conseil d'administration.

Article 20 L'Assemblée Générale désignera un ou deux vérificateurs aux comptes chargés de vérifier les comptes et de lui présenter un rapport annuel. Ils sont nommés pour six ans et rééligibles.

Article 21 En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale nommera un ou des liquidateurs, fixera leurs pouvoirs et décidera de la destination de l'actif net. Cette affectation devra obligatoirement être faite en faveur d'une oeuvre de bienfaisance ou d'une ou plusieurs associations de la Ville d'Ath.

Les décisions ainsi que le nom du ou des liquidateurs seront déposés dans le dossier de l'association tenu au greffe de commerce et publiés en annexes du Moniteur belge.

Article 22 L'exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice seront annuellement soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra dans le courant du premier trimestre de l'année suivante.

Article 23 Tout ce qui n'est pas défini dans les présents statuts est régi par la loi du 27 juin 1921 modifiée par les lois du 2 mai 2002 et du 16 janvier 2003 et leurs arrêtés d'application.

Confirmation par l'assemblée générale du 19 février 2019 du Conseil d'Administration composé comme cidessous :

- Président et Administrateur Jérôme SALINGUE Né à Ath le 11 mars 1981 et domicilié à ATH 7800,
 Rue des Matelots, 87
- Vice présidente et Administrateur Mireille COULON Née à Ath le 7 février 1972 et domiciliée à Ath (Isières) - 7822, Route de Lessines, 215
- Secrétaire et Administrateur Kevin VANDENABEELE Né à Ath le 23 octobre 1991 et domicilié à Ath (Isières) - 7822, Place d'Isières, 40
- Secrétaire adjoint et Administrateur Ivan BAUDELET Né à Ath le 1er novembre 1971 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Route de Lessines, 273 C
- Trésorier et Administrateur Philippe ROLLAND Né à Ath le 23 mars 1956 et domicilié à ATH 7800, Rue de Tongre, 38
- Trésorier adjoint et Administrateur Philippe BLAIN Né à Ath le 12 juin 1960 et domicilié à ATH (Isières) - 7822, Chemin du Grand Marais, 7

Membres du conseil d'Administration

- Guy STARQUIT Né à Isières (Ath) le 9 juin 1949 et domicilié à ATH 7800, Rue aux Fleurs, 138
- Ludovic LOTIQUET Né à Ath le 1er mars 1977 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Place d'Isières, 20
- Olivier AUGLAIRE né à Ath le 8 octobre 1970 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Chemin du Pic au Vent, 30
- Jérémy BAUSIER Né à Renaix le 14 mai 1986 et domicilié à LESSINES (Wannebecq) 7861, Rue Trieu, 24
 - Arthur ROMAN Né à Beloeil le 20 mars 1998 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Castillon, 1A
- Christian LECOMTE Né à Baudour le 2 mars 1956 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Chemin de la Tourette. 13
- Josée HABETS Née à Ath le 28 janvier 1955 et domiciliée à ATH (Isières) 7822, Chemin du Pic au Vent, 22
 - Jean Pierre ROMAN Né à Ath le 16 août 1974 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Castillon, 1A
 - Geoffrev BLAIN Né à Ath le 11 février 1986 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Chemin du Souvenir, 10
 - Julien BLAIN Né à Ath le 30 juin 1998 et domicilié à ATH (Isières) 7822 , Chemin du Grand Marais, 7
- Stéphane HABETS Né à Ath le 11 janvier 1968 et domicilié à Ath 7800, Rue des Frères Descamps, 50 Bte 8
 - Victor DUBOIS Né à Ath le 1er février 1999 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Route de Lessines, 181
- Nicolas BAUDELET né à Ath le 21 janvier 2002 et domicilié à ATH (Isières) 7822, Route de Lessines,
 273 C
- Josée DUGAILLEZ Née à Isières (Ath) le 23 novembre 1944 et domiciliée à ATH (Isières), Route de Lessines, 183

Et un vérificateur aux comptes :

- André DEPRET - Né à Uccle le 26 juillet 1971 et domicilié à Ath - 7822, Chaussée de Mons, 36

ATH, le 1er avril 2019